

Quoi qu'il en soit, et malgré les qualités éminentes de ses membres, j'ai toujours trouvé que cette commission sentait fortement le parti politique. Il eût été sage d'y inclure, comme on l'a déjà conseillé, je crois, mais sans succès, un homme qui aurait eu une opinion différente sur nos questions constitutionnelles. Je ne voudrais pas, cependant, critiquer en quoi que ce soit les membres de cette commission. Elle se composait exclusivement d'experts en droit constitutionnel, bien que, je crois pouvoir l'ajouter en toute justice, tous de la même opinion.

Le rapport est volumineux et je me sens absolument incapable de l'analyser en entier, ce qui n'est pas nécessaire pour le moment. J'ai toutefois lu le résumé des vœux et une partie du rapport lui-même. J'ai aussi lu avec beaucoup d'intérêt un certain nombre d'articles donnant une analyse de ces conclusions. Certains de ces vœux rencontrent mon assentiment, d'autres pourront très difficilement être mis en pratique faute de l'entente nécessaire et d'autres enfin ne méritent pas, à mon avis, qu'on leur donne suite. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas encore le temps pour moi d'exposer en détail mon attitude. Je crois toutefois, qu'il est absolument faux de prétendre que le rapport représente "une nouvelle charte pour le Canada" comme l'a laissé entendre vendredi dernier l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton). Ce n'est pas une nouvelle déclaration de droits, mais plutôt une nouvelle orientation des pouvoirs conférés par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, une nouvelle répartition des pouvoirs. Si je comprends bien notre constitution, nous avons maintenant tous les pouvoirs dont nous avons besoin comme membre de l'Empire britannique sauf celui de modifier notre propre constitution. La partie la plus importante est celle qui établit une nouvelle répartition des droits d'imposition et c'est sur cette partie du rapport qu'il faudra arrêter notre attention.

Jeudi dernier, le premier ministre a annoncé la convocation d'une conférence entre le Dominion et les provinces qui sera tenue en janvier alors que le Parlement ne sera pas en session et il a déposé sur le bureau de la Chambre une lettre—consignée aux *Procès-Verbaux*—en date du 2 novembre adressée au premier ministre de chacune des neuf provinces. Si je me rappelle bien on a dit que les premiers ministres de huit provinces avaient accepté l'invitation d'assister à cette réunion et, depuis la déclaration du premier ministre, le premier ministre d'Ontario a fait connaître l'intention de son gouvernement d'y être représenté et d'y prendre part. Cette nouvelle, cependant, s'accompagnait d'un avertissement disant "que l'Ontario est opposée à toute tentative de grever les contribuables de cette province au bénéfice des autres provinces." Eh bien! le moins qu'on

puisse dire, c'est que cette note est plutôt discordante et n'est pas dans le ton de l'unanimité. Je ne veux pas employer ici d'autres qualificatifs plus énergiques. Il semble bien que le premier ministre d'Ontario s'opposait à toute discussion, d'après les journaux, posant en principe qu'on ne devrait soulever aucune controverse de nature à nuire à l'unité nationale et à la poursuite efficace de la guerre.

Les journaux ont dit que cette conférence allait être chargée de refaire la Confédération. Je suis d'avis que c'est là une tâche considérable et qu'on ne l'accomplira probablement pas. Il existe dans notre pays des gens qui sont portés à faire peu de cas de l'œuvre des Pères de la Confédération. Je ne suis pas de leur avis. Je crois qu'ils ont accompli une œuvre magnifique en créant une nation dans la partie septentrionale de notre hémisphère et que leur œuvre vivra. Vendredi dernier, l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) a cité la parole d'un membre qu'il n'a pas nommé et qui a dit de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qu'il est "le cloaque de la constitution". C'est là, à mon sens, un nom mal approprié. Notre constitution n'est pas un cloaque, mais son interprétation par des corps judiciaires nous a plongés jusqu'à un certain point dans un cloaque de doute sur ce qu'est réellement notre constitution. C'est la répétition du principe énoncé par un grand juge en chef des Etats-Unis disant que "la constitution est ce que les juges disent qu'elle est." Il parlait alors de la constitution des Etats-Unis. Ce ne fut jamais là l'intention des Pères de la Confédération, pour ce qui est du Canada. Jusque vers 1910 l'interprétation de la constitution n'a donné lieu à aucune grave difficulté, mais cette année-là, un noble lord versé en loi mit de l'avant une nouvelle théorie qui a presque toujours été depuis la cause de difficultés. Je pourrais rappeler ici les observations qu'a faites M. W. P. O'Connor, C.R., au sujet d'une loi déclaratoire, mais je ne le ferai pas.

Je suis d'avis que les Pères de la Confédération voulaient donner au Canada un puissant gouvernement central. Cette opinion a été amoindrie par l'interprétation de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord par des hommes de loi. Il ne faut pas l'amoindrir davantage. C'est ma propre opinion que j'exprime ici et je n'ai consulté à ce sujet aucun des nombreux experts en droit constitutionnel qui siègent derrière moi. Je suis bien convaincu que cette autorité centrale ne doit pas être affaiblie. Si d'aucuns doutent du bien-fondé de cette opinion que le Canada doit posséder un puissant pouvoir central, qu'ils relisent les dispositions de l'article 91 qui ont trait à "la paix, l'ordre et le bon gouvernement" et qu'ils remarquent l'usage que l'on a fait de ces pouvoirs dans les temps critiques de la guerre.